



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°532) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION «
ENSEMBLE MUSICAL FURIANTE » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-295
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 LE PERREUX SUR MARNE, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le vendredi 19 octobre de 20 h à 22 h, le samedi 17 novembre de 10 h à 18 h et le dimanche 18 novembre 2018 de 14 h à 18 h, et le vendredi 22 février de 20 h à 22 h et le dimanche 7 avril 2019 de 14 h à 18 h ; et dans le Pôle documentaire, le samedi 10 novembre 2018 de 10 h à 18 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 LE PERREUX SUR MARNE, une convention de location de salles, pour un montant de 760 € TTC (sept cent soixante euros) pour les frais de location et un montant de 220,32 € T.T.C. (deux cent vingt euros et trente deux centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions , dans la salle Berlioz, le vendredi 19 octobre de 20 h à 22 h, le samedi 17 novembre de 10 h à 18 h et le dimanche 18 novembre 2018 de 14 h à 18 h, et le vendredi 22 février de 20 h à 22 h et le dimanche 7 avril 2019 de 14 h à 18 h ; et dans le Pôle documentaire, le samedi 10 novembre 2018 de 10 h à 18 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180924-lmc1H5654H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2018 Date de Publication : 24/09/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180924-lmc1H5654H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2018
Date de Publication : 24/09/2018